

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Rigaud, 31 mai 1862

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Rigaud](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (5)

Collation 2 p. (346r, 347v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Rigaud, 31 mai 1862, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/34195>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [31 mai 1862](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Rigaud](#)

Lieu de destination Chaumont (Haute-Marne)

Description

Résumé Godin répond aux lettres de Rigaud du 30, mais 1862 à propos de son fils et à propos d'une expédition à faire. Godin fait observer à Rigaud, comme il le lui avait déjà dit à Guise lors de sa visite, que son fils n'a pas un caractère facile et qu'il n'est pas respectueux des règles de l'usine, qu'il a décidé de ne pas lui faire une position dans son établissement et qu'ainsi il ne peut rien faire pour son exonération [du service militaire]. Il informe par ailleurs Rigaud qu'il a déjà fait assurer le Familistère et qu'il ne peut donner suite pour l'instant à sa proposition de placer ses produits, car ses voyageurs sont déjà dans la région de Troyes.

Support La première page de la lettre est copiée deux fois dans le registre, sur le folio 345r et sur le folio 346r.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Lieux cités [Troyes \(Aube\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Rigaud

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité

- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

Biographie Ancien directeur des forges créées dans le Doubs par Joseph Gauthier, père de la fourieriste Clarisse Vigoureux-Gauthier (1789-1865), belle-mère de Victor Considerant (1808-1893). Il réside à Chaumont (Haute-Marne) en 1862. Le fils de monsieur Rigaud est employé à l'usine du Familistère de Guise en 1862.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

3415

Lundi le 30 mai 1662

Monsieur Brûlart

à chez monsieur le maréchal
j'ai reçu vos lettres du 30 courant
sur maltraitement en particulier de vos
fils tantôt me ramenant notre députation
à faire

la première cause une réponse immédiate
d'autant plus qu'il repose sur une état de confiance
dans la position que votre fille occupait, confiance
que je fais au justement pas. je vous ai dit
en effet pressé nous être venue dernièrement
à Guise que dans le rapport de correction
votre fille marait dire comme il en est
dans les limites d'usage dans mon établissement
elle peut paraître sans grande importance
aussi je me suis contenté de lui exprimer
ma manière de voir mais ce qui est, nous
avons à mes yeux été le peu de cas qu'il
fait des heures de travail de basme et de
la bonne règle que les emplois sont tenus
de se faire. après les remarques que lui ont
été faites à ce sujet. je disais à voir lui
dire que je ne voulais pas suspendre quel que
se faire une position chez moi et quel
devrait consister la première occasion
de les justifier qui pourront le prouver

225.
Vous reconnaîtrez que cette circonstance ne
peut en aucune façon correspondre à la
combinaison que vous me proposiez au sujet
de cette nomination, à qui manquerait peu assuré-
lire que dans le cas où j'aurais fondé sur
lui de siétable espoirance, que je ne pour-
rai le conserver aujoure.

L'occasion que vous mevez donné par cette
lettre de nous dire à dont votre fils était épa-
rteé des armes lui-même faire modifier la forme
que j'aurai que d'informe de la correspond-
ance publique entre nous et pour le cas où il y
manquerait quelque intérêt pour vous à ce que cela
ait fait une facon ou autre particularité
le retour de l'armée avant de la faire

me faire assurer le familiére que je pris
l'avis de vous plus tôt de l'ouverture de une
que vous me fait remarquer que la proposition
de placer mes produits n'était une affaire à faire
sous tant quelle pourrait se joindre à d'autres
et que pour le moment elle n'était même pas
possible que mes voyageurs étaient dans
la condition que vous pourriez espérer le plus
facilement et en effet trouvez que vous mevez
me faire faire une visite envers dans quelques jours
que dans le moment où je vous ferai de
l'avoisement et à ce que pourrait être que plus
tard que mes visite chez mes clients pourraient
être plus

me faire agir - Monseigneur mes très parfaites
remerciements

Godin